

COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 13/06/2019

Lieu : SALLE DU CONSEIL

Membres :

Raphaël CHEVALARD – Michèle HOOGE - Sylvie LARCHEVEQUE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE
– Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Joël PUJADE – Julien LACROIX –
Stéphane LHUISSIER

Absents excusés : Sylvie LARCHEVEQUE – Raphaël CHEVALARD - Joël PUJADE

Objet : **REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie - affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 17/06/2019

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 3
--	---------------------------------	--

ORDRE DU JOUR

1. Départ en retraite de l'employé municipal
2. Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de 2020
3. Dégâts aux cultures

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 8 avril 2014, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Sylvie LARCHEVEQUE, absente ce jour, donne pouvoir à Patrick PALISSE. Raphaël CHEVALARD, absent ce jour, donne pouvoir à Anne LUPIAC. Joël PUJADE, absent ce jour, donne pouvoir à Frédéric PUGNERE.

1. Départ de retraite de l'employé communal

Guy DELABIT notre employé communal part en retraite au 1^{er} juillet 2019. Un pot de départ sera organisé sur la place le 21 juin à 19 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui offrir, à cette occasion, un cadeau d'un montant de 500 €.

2. Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de 2020

Le recensement officiel des habitants de la commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la désignation de Stéphane LHUISSIER, volontaire, comme coordonnateur communal.

Un agent recenseur sera désigné ultérieurement ; les personnes du village volontaires sont priées de se faire connaître auprès de la mairie.

3. Dégâts aux cultures

Lors du vote du budget définitif le Conseil Municipal avait alloué une somme de 1000 € aux dégâts aux cultures. Cette somme, calculée à partir du nombre d'hectares chassables, est ramenée à 678 € après déduction des espaces non chassables (au total 522 ha au lieu de 576 ha après avoir déduit la zone urbanisée). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement de cette somme à La Fédération des chasseurs du Gard, via la société communale de chasse.

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 3
--	---------------------------------	------------------------------------

Michèle HOOGE	
Julien LACROIX	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Mireille ROUZAUD	